



À l'attention des médecins du canton de
Genève

Déclaration des maladies oncologiques

Madame, Monsieur
Chère et cher Collègue,

La [loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques](#) (ci-après, LEMO) et son ordonnance d'application ([Ordonnance fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques](#), ci-après OEMO) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Cette loi a pour objectif de constituer à l'échelle nationale une base de données exhaustive et uniforme, indispensable pour étudier l'évolution d'un certain nombre de pathologies non transmissibles, en l'occurrence les maladies oncologiques.

Les données relatives à vos patients d'aujourd'hui ne nous permettent pas seulement d'élaborer pour l'avenir les mesures de prévention et dépistages précoces, mais aussi d'évaluer la qualité des diagnostics et traitements pour soutenir la planification des soins. Ces données sont également primordiales pour la promotion de la recherche scientifique.

L'OEMO définit les règles concernant les déclarations qui vous incombent, et l'enregistrement de ces déclarations qui incombe au Registre genevois des tumeurs (ci-après RGT), mandaté pour ce faire par la Office cantonal de la santé.

Force est de constater qu'à ce jour, la routine nécessaire à l'application de la loi ne s'est pas encore mise en place. Par ce courrier, nous vous encourageons à vous conformer aux exigences légales et nous vous remercions pour votre engagement pour renforcer le système de prévention et santé publique dans le cadre des tumeurs.

Vous pourrez trouver dans les liens ci-dessous toutes les informations détaillées afin de vous guider dans le processus de déclaration des cas de cancer au registre genevois des tumeurs :

<https://www.ge.ch/document/registre-genevois-tumeurs>

[Médecins et institutions soumises à la LEMO - Registre genevois des tumeurs - UNIGE](#)

Nous profitons de ce message pour vous informer que le Registre a récemment publié un [rapport détaillé sur le cancer dans le canton de Genève](#), couvrant l'incidence, la mortalité et la survie pour la période 2018–2022, ainsi que les tendances observées entre 1978 et 2022.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance et vous remercions d'avance de votre collaboration indispensable.

Alessandro Cassini
Médecin cantonal

Pr Marc D. Ryser
Directeur du registre
genevois des tumeurs

Copie à : AMGe